



Mars 2015

Une qualité de l'air globalement moins bonne qu'en février, marquée par un épisode de pollution important en fin de mois

Les indices de la qualité de l'air, sur une échelle de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise), sont restés bons la moitié du mois de mars, mais continuent à se dégrader par rapport au début d'année : 52% d'indices ATMO ont été bons à très bons en mars contre 66% le mois précédent.

Le mois de mars enregistre, dans la région, près de 12% d'indices traduisant une qualité de l'air mauvaise à très mauvaise. Les indices les plus élevés (de 6 à 10/10), ont été relevés sur la période du 17 au 21 mars, durant l'épisode de pollution du mois. Ils sont dus aux concentrations de particules en suspension PM10 dans l'air et représentent un, voire plusieurs jours, selon les agglomérations.

Un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 pendant 6 jours

En mars, le Nord – Pas-de-Calais a été concerné par un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 du 16 au 21 mars 2015, soit une durée totale de 6 jours (niveau d'information et de recommandation) dont 3 jours de dépassement du niveau d'alerte les 17,18 et 20 mars 2015.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

En mars, le nombre de jours enregistrant une moyenne supérieure à 50 µg/m³ a été de 2 à 6 jours*, selon les stations de surveillance de la qualité de l'air de la région.

De plus, certaines de ces stations ont enregistré une moyenne journalière supérieure à 80 µg/m³ dans les agglomérations d'Armentières, Arras, Douai, Lens, Lille, Maubeuge et Valenciennes. Ces dépassements ont eu lieu lors de l'épisode de pollution touchant le Nord de la France et les pays frontaliers du 16 au 21 mars.

* Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m³ plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle. Ces données restent la propriété d'atmo Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'atmo Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : atmo Nord – Pas-de-Calais ».